

## COMMUNICATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Fiche publiée en juin 2024

Certains entraîneurs et encadrants communiquent avec les gymnastes via des conversations privées sur les réseaux sociaux ou par message. Même si ces modes de communication sont pratiques et rapides, ils peuvent amener à certaines dérives.

Pour prévenir l'apparition de comportements déviants sur les outils numériques, la Fédération présente ici une liste de recommandations à adopter pour une organisation sereine des activités gymniques.

### 1 – LA CRÉATION D'UN GROUPE DE COMMUNICATION COMMUN

Les différentes applications de messagerie (Facebook, WhatsApp, Instagram, Snapchat, Facebook Messenger, twitter...) permettent de créer des groupes de discussion. Ils favorisent la communication et peuvent simplifier l'organisation des activités.

Pour la composition de ces groupes, il est recommandé :

- De rassembler tous les gymnastes concernés par l'objet de ce groupe
- De convier les représentant légaux sur ce groupe, la présence d'au moins 2 représentants légaux est souhaitable.

**Important** : un encadrant doit toujours privilégier le contact avec les responsables légaux. Si l'encadrant souhaite contacter les mineurs, il doit créer un groupe de discussion sur une application de messagerie, ou envoyer un mail ayant plusieurs destinataires.

Il ne faut jamais contacter les mineurs individuellement pour éviter toute ambiguïté.

### 2 – L'OBJET DU GROUPE DE COMMUNICATION COMMUN

Ce groupe de communication ne doit avoir qu'un seul et unique objet, l'organisation des activités gymniques. Aucun autre sujet ne doit y être abordé.

Exemple de sujets pouvant être abordés : les horaires d'entraînement, les présences, le point de rendez-vous pour partir en compétition...

### 3 – LES RÈGLES DE BIENSÉANCE DU GROUPE DE COMMUNICATION

Afin d'obtenir un groupe de communication serein, quelques règles de base doivent être respectées :

- Respecter les autres : les injures, moqueries, intimidations, menaces, sont à proscrire.
- Respecter le but et l'objectif du groupe ;
- Ne pas partager du contenu n'ayant pas de rapport avec l'organisation des activités gymniques ;
- Avant d'envoyer un message ou contenu sur le groupe, se poser la question de savoir si cela est pertinent pour les participants ;
- Respecter le droit à l'image ;
- Ne pas s'énerver.

### 4 – SE PROTÉGER

Que ce soit pour protéger sa vie privée, se protéger juridiquement ou pour protéger l'intégrité des gymnastes, certaines règles doivent être observées :

- Ne pas prendre en photo les gymnastes et ne pas republier ce type de contenu sur le groupe. Une fois diffusé, il n'est plus possible de contrôler le contenu.
- Maîtriser les informations qui seront partagées
- Ne pas parler de sa vie privée
- Ne pas parler de sujet sensible (politique, religion...)
- Ne pas partager d'informations sensibles (son adresse...)

### 5 – LES ALTERNATIVES AUX GROUPES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Pour organiser le club, activités gymniques et les communications plus facilement, des alternatives aux réseaux sociaux existent sous forme d'application et de site internet.

Ces outils permettent aisément de gérer l'effectif, de prévoir le calendrier sportif et le planning des entraînements, de convoquer les athlètes, de demander les disponibilités de chacun.

Des moyens de communication sont également disponibles sur ces outils. Des messageries sont conçues spécialement pour répondre aux besoins des membres d'une association ou d'un club. Elles permettent d'éviter les groupes sur WhatsApp et sur les réseaux sociaux. Les encadrants, athlètes mineurs et leurs responsables légaux peuvent ainsi échanger.